



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/081 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
« CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS/JUIN 2020 »**

**CHÌ APPROVA A MUDIFICAZIONE DI U TAVULELLU DI L'EFFETTIVI
« CREAZIONE DI L'IMPIEGHI STAGIUNESCHI/GHJUGNU 2020 »**

SEANCE DU 29 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt neuf mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 23 mai 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à 14h00, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Romain COLONNA, Paul MINICONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Rosa PROSPERI
Mme Danielle ANTONINI à M. Romain COLONNA
M. François BERNARDI à M. Joseph PUCCI
M. Pascal CARLOTTI à Mme Jeanne STROMBONI
M. Jean-François CASALTA à M. Paul MINICONI
Mme Mattea CASALTA à M. Paul MINICONI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Véronique ARRIGHI
M. Marcel CESARI à M. Louis POZZO DI BORGIO
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Catherine RIERA
Mme Frédérique DENSARI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Muriel FAGNI à M. Romain COLONNA
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI
M. Pierre-José FILIPPOTTI à Mme Rosa PROSPERI
Mme Laura FURIOLI à Mme Pascale SIMONI
M. Pierre GHIONGA à M. François-Xavier CECCOLI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Michel GIRASCHI à Mme Pascale SIMONI
Mme Stéphanie GRIMALDI à M. François-Xavier CECCOLI
Mme Julie GUISEPPI à M. Jean-Guy TALAMONI

M. Paul LEONETTI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Louis POZZO DI BORGO
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
Mme Paola MOSCA à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. François ORLANDI à Mme Catherine RIERA
Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Julien PAOLINI à M. Guy ARMANET
M. Paulu Santu PARIGI à Mme Véronique ARRIGHI
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Pierre POLI à Mme Anne TOMASI
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Guy ARMANET
Mme Marie SIMEONI à M. Jean-Guy TALAMONI
Mme Julia TIBERI à Mme Jeanne STROMBONI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

François BENEDETTI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/065 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 décidant du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avoir validé la procédure de convocation et de transmission du rapport en urgence (47 voix POUR - 16 Non-participations),

La Commission Permanente ayant validé le fait que l'Assemblée de Corse se réunit hors du lieu habituel de ses séances, compte tenu des circonstances de crise exceptionnelles liées au Covid-19.

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité :

ONT VOTE POUR (52) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE la création sur le fondement de l'article 3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, des emplois non permanents, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, pour les services mentionnés ci-dessous :

Direction Adjointe Sécurité sanitaire :

Quantité	Poste	Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
7	Agent de lutte anti-vectorielle	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet de juin à octobre 2020

Laboratoire d'analyses Pumonte :

Quantité	Poste	Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
----------	-------	----------------------------------	------------------

2	Agent de prélèvement	Adjoint technique IB 407 - 11 ^{ème} échelon	Temps complet de juin à septembre 2020
---	----------------------	---	---

Pépinière de Castelluccio :

Quantité	Poste	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
1	Agent pépiniériste	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet de juin à octobre 2020

DGA des infrastructures de transports, de la mobilité et des bâtiments :

Quantité	Poste	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
6	Agent de surveillance	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet de juin à octobre 2020

Ces postes sont des emplois non permanents. Ils sont inscrits au budget et seront imputés sur le programme 6161.

Concernant le laboratoire, ils sont inscrits au budget annexe dédié de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 29 mai 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2020

29 MAI 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MUDIFICAZIONE DI U TAVULELLU DI L'EFFETTIVI
« CREAZIONE DI L'IMPIEGHI STAGIUNESCHI -
GHJUGNU 2020 »

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
« CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS - JUIN 2020 »

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de répondre à un accroissement d'activité pendant la période estivale, il convient de créer des emplois non permanents, ces derniers étant essentiels à certains services de la Collectivité de Corse.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver la création des emplois non permanents ci-dessous pour un accroissement saisonnier d'activités concernant certains services et établissements qui ont besoin de renfort dès le mois de juin 2020, étant précisé qu'un rapport complémentaire suivra lors de la prochaine session pour présenter l'ensemble des autres besoins (notamment pour les musées et les équipes de forestiers sapeurs).

Direction adjointe de la sécurité sanitaire :

- 7 agents de lutte anti-vectorielle à temps complet pour la période de juin à octobre 2020.

6 agents avaient intégré ce dispositif les deux années précédentes.

Laboratoire d'analyses Pumonti :

- 2 postes d'agents préleveurs à temps complet pour la période de juin à septembre afin de faire face au surcroît d'activités dû aux prélèvements des eaux de baignades.

1 agent avait été recruté en juin 2019. Le laboratoire doit faire face aujourd'hui à la crise sanitaire et donc à un besoin supplémentaire dans ce service.

Direction de la forêt et de la prévention des incendies au sein de la pépinière de Castellucciu :

- Un poste d'agent pépiniériste exerçait à temps complet pour la période de juin à octobre 2019.

Ce poste avait également été ouvert au mois de juin en 2019.

Direction générale adjointe des infrastructures de transports, de la mobilité et des bâtiments :

Dans le cadre de la mise en place du dispositif estival d'alternat sur l'ex. RD 81 à Piana avaient été mis en place 6 agents à temps complet pour la période de juin à octobre 2019. Ce dispositif est renouvelé en 2020.

Au total, le dispositif d'emplois saisonniers proposé en 2020 est globalement identique à celui mis en œuvre les deux années précédentes, légèrement abondé en raison des besoins liés à la crise sanitaire.

Je vous précise que les crédits sont inscrits sur le programme 6161, fonction 930 020 compte 64131.

Concernant le laboratoire, ils sont inscrits au budget annexe dédié de la Collectivité de Corse (chapitre 936 fonction 6311 compte 64131).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.